

Journal du Lot

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi.

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 15 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction et Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

LA DISCIPLINE

Le vote laborieux du projet d'emprunt de 265 millions a paru, pour quelques-uns, un symptôme de scission prochaine dans la majorité, et les adversaires du gouvernement font feu de toute leur éloquence pour obtenir ce résultat.

Mais ce danger n'est pas à craindre et la résolution de la gauche socialiste, de voter quand même pour le Cabinet, indique que la discipline triomphe de la mauvaise humeur. Et ceci est parfait.

Il faut bien se dire qu'il n'y a pas, qu'il n'y a jamais eu, qu'il n'y aura jamais de gouvernement idéal; que tout gouvernement n'est et ne peut être que passable, comparé à ce gouvernement idéal qu'on ne peut réaliser, mais que ce même gouvernement passable peut devenir excellent en comparaison des gouvernements possibles qu'on lui oppose.

Ceci étant, la discipline devient une nécessité et une preuve de sagesse politique.

Car renverser un gouvernement que l'on considère comme le meilleur dans l'état actuel des choses, serait choisir un gouvernement pire, ce qui est une pure aberration.

Si la majorité s'était insurgée contre l'emprunt, ou contre la répartition proposée, qu'aurait-elle fait? Elle aurait donné naissance à un ministère Ribot-Méline, qui aurait exagéré juste les défauts qui avaient causé la chute du précédent cabinet. Il en a été de même dans différentes circonstances, — et des plus pénibles, notamment celle de l'amnistie, — où la majorité, par discipline, a imposé silence à ses préférences; il en sera encore de même lorsque viendra la discussion de la substitution du scrutin de liste au scrutin d'arrondissement. Le cabinet ne veut pas s'engager sur cette question, non que M. Waldeck-Rousseau lui soit hostile, mais parce qu'il estime qu'il n'a pas le temps de préparer et de faire voter cette réforme essentielle. Telles sont du moins, les raisons qu'il donne.

On peut en penser ce qu'on voudra, mais cette question, primordiale en d'autres circonstances, devient secondaire dans l'occurrence. Elle doit donc être subordonnée à celle de maintenir le cabinet et d'assurer les élections. La discipline, ici encore, doit primer le sentiment.

Cette discipline n'empêche pas que chacun fasse les efforts qu'il juge utiles pour le succès de ses préférences, mais, à l'heure du vote, les dissentiments doivent s'effacer.

Les réactionnaires pourront traiter de négres les républicains; pour le public ils seront des représentants avertis qui ne s'exposent pas aux mécomptes des expériences ministérielles.

Pas plus dans la politique que dans l'armée, on ne s'abaisse en se disciplinant. Alfred de Vigny a même démontré que l'homme se grandit, et Auguste Comte a fait de la discipline une des bases de son incomparable philosophie.

C. J.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 2 décembre 1901 (matin)

M. Aynard préside.

La Chambre revient à la discussion sur la marine marchande.

M. Anthime Ménard demande la modification du paragraphe 2 de l'article 5 bis.

Cet amendement est repoussé, de même qu'un autre présenté par l'amiral Rieunier.

Les articles 5 bis et 6 sont votés.

Sur l'article 7, M. Guillaud développe un amendement tendant à ce que la durée d'application de la loi en discussion soit fixée à 15 ans au lieu de 10, comme le propose la commission.

Cet amendement est adopté par 256 voix contre 235.

Et la séance est levée.

Séance de l'après-midi

M. Deschanel préside.

Le président annonce la démission de M. Boudenoot, élu sénateur du Nord et la démission de M. Lemasson député du Maine-et-Loire.

M. Colliard dépose une proposition tendant à modifier la loi de 1889 sur le recrutement de l'armée, en quelques-unes de ses dispositions relatives à l'incorporation dans les bataillons d'Afrique des jeunes conscrits ayant subi des condamnations au moment de leur appel sous les drapeaux. Cette proposition est renvoyée à la commission de l'armée.

Après le vote de quelques projets, la Chambre aborde le budget de 1902.

M. Legrand, député banarnais de la Manche, parle de l'état de nos finances qu'il critique fort.

M. Puech, fait la critique également de l'état de nos finances: il passe en revue les différents crédits et il trouve que partout ne sont qu'errements et déficits: il faut modifier cet état de chose qui sera funeste au pays.

M. Bourrat parle sur le budget des chemins de fer, dont il réclame le rachat par l'Etat: l'orateur donne lecture de nombreux documents et de rapports.

M. Bourrat demande à la Chambre de lui permettre de continuer son discours le lendemain.

Et la séance est levée.

Au Transvaal

Une interview avec le docteur Leyds

L'Étoile belge publie une interview avec le docteur Leyds. Celui-ci a déclaré que le bruit d'un projet d'intervention de l'empereur d'Allemagne était trop généreux pour être authentique. Il n'y a rien de vrai dans les pourparlers de paix. Les Boers continueront la résistance, qui est loin d'être épuisée. Le docteur Leyds n'a reçu aucune réponse à la protestation qu'il a adressée à l'Autriche au sujet de la fourniture de selles pour la cavalerie anglaise. Il est inexact que le président Krüger se rendra en Algérie. Il restera tout l'hiver à Utrecht, où il a loué une habitation. Malgré le climat peu favorable il ne quittera pas la Hollande.

Le président se porte bien.

Le bruit répandu par quelques journaux qu'il aurait perdu la raison est dénué de tout fondement.

Le docteur Leyds conclut que rien, même dans un avenir éloigné, ne fait prévoir la fin de la guerre.

INFORMATIONS

Election législative

Arrondissement de Valognes (Manche)

Inscrits: 18,317; votants: 14,163.

M. Villaut-Duchesnois, républicain progressiste, 8,140 voix, élu.

M. le Comte Le Marois, nationaliste, 5,858 voix.

Il s'agissait de remplacer le lieutenant-colonel Guérin, républicain progressiste,

décédé, qui avait été élu pour la première fois le 20 août 1893, par 7,698 voix contre 6,669 au comte de Pontgibaud, réactionnaire.

Le lieutenant-colonel Guérin avait été réélu aux élections générales de 1898, sans concurrent, par 11,260 voix sur 12,030 votants.

M. Villaut-Duchesnois, quoique élu, est actuellement inéligible, il devra dès lors être invalidé par la Chambre. La loi du 30 novembre 1875 dispose, en effet, que les sous-préfets ne peuvent être élus dans les départements où ils sont en fonctions et cette incapacité dure six mois après la cessation des fonctions. Or, M. Villaut-Duchesnois était encore sous-préfet de Valognes au moment où son collège électoral a été convoqué.

En outre, après l'annulation de l'élection, la circonscription restera sans représentant jusqu'aux élections de 1902. C'est hier, en effet, qu'a commencé le délai de six mois avant les élections générales au cours duquel il ne peut être procédé à une élection partielle.

Au Tonkin

Les journaux du Tonkin arrivés hier matin par l'Armand-Béhic rapportent les nouvelles suivantes:

La révolte qui a éclaté dans la province de Quang-Toung a complètement échoué. Les rebelles ont pris la fuite précipitamment.

Le ministère des châtiments agit très énergiquement en exécutant les brigands; chaque jour un groupe de ces derniers est conduit sur le lieu des exécutions. Peu à peu, les grands centres commerciaux de Chine reprennent l'activité qu'ils avaient perdue en partie depuis les derniers événements.

Les opérations de recensement en 1902

Le tirage au sort de la classe 1901 aura lieu l'année prochaine aux dates habituelles; mais par suite des élections législatives qui doivent s'effectuer le 4 mai, la date de la session des conseils de revision sera avancée de façon à pouvoir, comme en 1898, suspendre les opérations de la revision pendant la période électorale, c'est-à-dire vingt jours avant le 4 mai et jusqu'au scrutin de ballottage.

En effet, beaucoup de députés et de candidats sont conseillers généraux ou d'arrondissement, et il ne leur serait guère possible de siéger au conseil de revision pendant la période électorale. Il en est de même pour les préfets, dont la présence peut être nécessaire au chef-lieu du département.

Il reste entendu que toutes facilités seront données aux jeunes gens pour la production des pièces de dispense et qu'un délai les renvoyant à la fin des opérations sera accordé aux jeunes gens qui n'auraient pu justifier de leurs droits dans les séances de février et mars.

La population de la France en 1900

Le ministre du commerce vient de recevoir un rapport de statistique sur le mouvement de la population en 1900. Tandis que l'année 1899 accuse un excédent de 31.394 naissances, l'année 1900, au contraire, fournit un excédent de 25.988 décès.

Deux départements seulement, la Seine-Inférieure et le Cantal, présentent, par rapport à la statistique de 1899, une augmentation dans l'excédent des naissances.

Dans trente autres départements, qui ont bénéficié également d'un excédent des naissances sur les décès, cet excédent est inférieur à celui de 1899.

Par contre, cinquante-cinq départements donnent, en 1900, un accroissement du chiffre des décès, tandis qu'en 1899, il n'y avait dans ce cas que quarante-trois départements. L'excédent de décès est moindre dans la Dordogne, la Charente-Inférieure, le Tarn et le Tarn-et-Garonne. Il est supérieur dans cinquante-et-un autres.

Les dix départements qui donnent les plus fortes augmentations dans l'excédent des décès sont l'Hérault, le Calvados, l'Orne, le Rhône, le Gard, le Maine-et-Loire, la Sarthe, la Seine-et-Oise, la Gironde et la Haute-Saône.

D'autre part, si le chiffre des naissances a diminué, celui des mariages a augmenté de 3.332 en 1900. La proportion des nouveaux mariés par rapport au chiffre de la population légale est de 1,54 ‰. Elle n'avait pas atteint ce chiffre depuis 1876. Elle était en moyenne, pendant la période décennale 1890-1899, de 1,49 ‰. Cependant, cette progression du nombre des mariages ne s'étend qu'à la moitié du territoire. Dans une quarantaine de départements, le chiffre relatif à 1900 se trouve inférieur à celui de 1899.

Les divorces ont été moins nombreux. On en compte 7.157 en 1900. L'année précédente on en comptait 22 de plus. Le plus haut chiffre des divorces a été de 7.460, en 1897.

Le monument Baudin

La ville de Nantua (Ain), a fêté dimanche le cinquantenaire de la mort d'Alphonse Baudin, représentant du peuple tué sur les barricades du faubourg Saint-Antoine pendant le coup d'Etat.

M. Baudin, ministre des travaux publics, neveu du célèbre martyr assistait à cette fête républicaine que présidait M. Combes, sénateur, ancien ministre de l'instruction publique.

Devant le monument de Baudin, élevé en 1888, M. Bérard, député a pris la parole. Au banquet qui a eu lieu, plusieurs discours ont été prononcés notamment par M. Combes.

Un aveugle licencié ès-lettres

Parmi les jeunes étudiants qui, ces jours derniers ont passé avec succès, en Sorbonne, les épreuves de la licence ès-lettres, figure un aveugle. M. Venton, qui a l'aide du guide stylographe en usage à l'école des jeunes aveugles d'Angers, a pu écrire en caractères ordinaires et dans le temps prescrit, les compositions imposées, notamment un thème grec qui lui a valu les félicitations du professeur qui eut à le corriger.

M. Vento a été reçu avec la mention bien.

CHRONIQUE LOCALE

Ponts et Chaussées

Un examen aura lieu pour le grade de conducteur des Ponts et Chaussées le 14 avril 1902.

Mais, contrairement aux usages actuels, l'examen du 1^{er} degré, au lieu de se passer au chef-lieu du département, se passera dans une ville de la région désignée par le Ministère.

Les candidats recevront, en temps utile, connaissance de la ville qui sera désignée.

Recrutement

Les territoriaux de la classe 1888, des cantons de Lalbenque, Montcuq, Limogne et Castelnau-Montratrier, à l'exception, toutefois, de ceux actuellement en possession d'un fascicule, les désignant pour la con-

duite des animaux ou des voitures de réquisition ou la garde des voies de communication, sont invités à déposer leur livret individuel à la gendarmerie de leur domicile le 5 au 22 décembre 1901. Ils pourront le retirer à partir du 29 décembre.

La population du département du Lot

On peut lire d'autre part, les résultats généraux du mouvement de la population de la France pendant l'année 1900, d'après le rapport adressé au ministre du commerce. Voici exactement le mouvement de la population du département du Lot. Lot : Population 240.403 habitants ; mariages, 1 566, divorces. 13 ; naissances, 2.711 ; décès, 5.500.

COMMISSION DEPARTEMENTALE

Séance du 30 novembre

Présents : MM. Iscard, président ; Pradines, Peyrichon, Malvy, Longpuech et Relhié, secrétaire.

M. le préfet assiste à la séance. La commission a statué sur les affaires suivantes :

Cieurac. — Clôture du cimetière. — Accordé 55 francs.

Flaunac. — Enlèvement d'un rocher tombé sur la voie publique. — Accordé 50 fr.

Floressas. — Réparation à la fontaine de Lomagne. — Accordé 50 francs.

Castelfranc. — Réparation à la terrasse de la mairie. — Accordé 100 francs.

Gigouzac. — Réparations aux fontaines publiques. — Accordé 75 francs.

Bannières. — Réparation à la rue du Couvent. — Accordé 50 francs.

Calvignac. — Réparation à un chemin rural. — Accordé 50 francs.

Salviac, Lherm. — Réparations aux chemins ruraux dégradés par l'orage du 21 septembre.

La commission exprime le vœu que l'Etat accorde une subvention la plus forte possible à ces deux communes, les fonds dont peut disposer la commission étant insuffisants.

Saint-Pierre-Toirac. — Construction d'un lavoir. — Accordé 100 francs.

Meyronne. — Réparation à la toiture de la sacristie. — Accordé 75 francs.

Molières. — Réparation à l'église. — Accordé 60 francs.

Labastide-du-Haut-Mont. — Réparation à l'école mixte. — Accordé 75 francs.

Prayssac. — Réfection du matériel scolaire. — Accordé 100 francs.

Cazals. — Réfection du matériel scolaire. — Accordé 75 francs.

Cras. — Réparation à la maison d'école des filles. — Accordé 40 francs.

Lamadeleine. — Réparation à la maison d'école. — Accordé 75 francs.

Teyssieu. — Réparation à la maison d'école. — Accordé 100 francs.

Carayac, Mauroux, Ussel, Lachapelle-Auzac. — Les demandes de ces communes relatives à des réparations à des édifices du culte sont ajournées faute de fonds.

Relevé des mandats émis en septembre et octobre 1901. — Acte est donné.

Séance du 1^{er} décembre

Cardaillac. — Chemin numéro 6, avant-projet, approuvé, utilité publique.

Lunan. — Chemin numéro 5, avant-projet, approuvé, utilité publique.

Camboulit. — Chemin numéro 2, avant-projet, approuvé, utilité publique.

Cavagnac. — Classement d'un chemin ordinaire numéro 1. — Adopté.

Le Roc. — Classement de deux chemins ordinaires numéros 7 et 4. — Adopté.

Saint-Pierre-Toirac. — Déclassement d'une partie du chemin numéro 2. — Adopté.

Cajarc. — Déclassement du chemin numéro 6. — Adopté.

Cardaillac. — Remaniement du classement des chemins ruraux. — Approuvé.

Anglars-Juillac. — Reconnaissance du chemin rural numéro 3. — Adopté.

Sainte-Alauzie. — Reconnaissance du chemin rural numéro 8. — Adopté.

Répartition de la somme de 31,900 fr. à titre de subvention aux chemins vicinaux ordinaires. — Adopté.

Bâtiments départementaux : assurance contre l'incendie ; modification de la police. — Approuvé.

Tabacs : caisse d'assurances ; élévation du taux de la retenue. — La commission adopte le chiffre de 4 centimes de retenue.

Concession d'un appareil orthopédique en faveur d'un indigent. — Approuvé.

Assistance médicale. — Pensions aux vieillards.

La commission accorde trois pensions de 120 fr. chacune.

La prochaine séance aura lieu le 31 janvier 1902.

Adjudication de bacs

Le 30 novembre a eu lieu, à la préfecture l'adjudication des bacs de l'Etat et du département établis sur la rivière du Lot, dans l'arrondissement de Cahors.

Sur 16 lots, les quatre suivants ont été seuls adjudés :

1. Bac de Béars, commune d'Arcambal, au sieur Pierre Génies, de Saint-Géry.

2. Bac de Lagardelle, au sieur Lasmaries, de Lagardelle.

3. Bac de Saint-Géry, au sieur Auguste Milhau, de Saint-Géry.

4. Bac de Savanac, commune de Lamadeleine, au sieur Guillaume Constans, de Savanac.

CAHORS

Enseignement primaire

Par arrêté ministériel en date du 28 novembre 1901, M. Eychène, professeur à l'Ecole normale de Poitiers, est nommé inspecteur primaire à Cahors (2^e circonscription).

POUR CONCLURE

Tout le monde est édifié aujourd'hui sur la valeur des insinuations lancées contre M. André ; et il serait cruel d'insister.

Le Quercinois nous a, en tout cas, permis de faire la preuve que notre ami a toujours dirigé sa Société avec la plus scrupuleuse intégrité, ce qu'a reconnu M. Bayet, directeur de l'enseignement primaire, dans une lettre que nous publierons en temps voulu, s'il y a lieu.

Ce résultat n'est probablement pas celui qu'espérait notre confrère !...

Le Quercinois, battu sur ce point — et notre triomphe était facile !... — se rabat sur deux autres accusations... terribles !

1^o M. André, dit-il, a fait une « coquille » sur son cahier de la Déclaration des Droits de l'Homme !

2^o M. André a collaboré au *Journal du Lot* sous le pseudonyme du « Promeneur ».

Pour la troisième fois nous affirmons que les Cahiers DE M. ANDRÉ n'ont été imprimés que plusieurs semaines après l'article du *Quercinois* signalant la « coquille ».

Que M. Maratuech se renseigne auprès de l'éditeur ; ce n'est donc pas à M. André que doit aller le reproche... ridicule de notre confrère.

Pour la troisième fois également, nous affirmons sur l'honneur que M. André, inspecteur primaire, n'a jamais écrit la moindre ligne dans le *Journal du Lot*. Il serait parfaitement indifférent à notre ami, aujourd'hui qu'il est libre, de reconnaître sa collaboration. Mais il ne le peut et pour cause.

C'est donc un démenti formel que nous donnons à M. Francis Maratuech, auquel il ne reste plus d'autre fiche de consolation que la triste gloire de sa campagne calomnieuse, qu'il clot « piteusement » comme, en général, ses autres campagnes !... nous ne sommes pas les seuls à le constater.

A. C.

Cours publics de la mairie

Les cours publics qui seront faits alternativement tous les samedis par M. Roustan, professeur de philosophie au Lycée Gambetta et par M. Cahier, professeur à l'école normale d'instituteurs, commenceront le samedi 7 décembre, à 8 heures et demie, dans la salle du conseil municipal. M. Cahier fera une causerie de sciences.

Armée territoriale

Par décision ministérielle, les capitaines territoriaux affectés aux services spéciaux du territoire de la 17^e région dont les noms suivent sont affectés au régiment d'infanterie de Cahors : MM. Bousquié, Courtin, Darnis et Rostan.

Foire du 2 décembre 1901

La foire du 2 décembre a été importante : les cours des diverses denrées ont été les suivants :

Bœufs gras : de 28 à 30 fr. les 50 kilos.

— Attelage : de 400 à 700 fr. la paire.

Porcs gras : de 40 à 44 fr. les 50 kilos, et les jeunes : de 18 à 40 fr. pièce, selon grosseur

Moutons gras : de 0,60 à 0,70 le kilo.

Brebis pour l'élevage ; de 35 à 38 fr. la pièce

Halle : Blé en vente : 300 hectolitres ; vend s : 280 ; prix moyen : 14,50 l'hecto.

Maïs en vente : 250 hectolitres ; vendus : 240 ; prix moyen : 12,50 l'hectolitre.

Pommes de terre : 4,50 les 80 litres.

Marché à volailles grasses : de 0,55 à 0,60 le 1/2 kilo.

Poulets : de 3 à 4 fr. la paire.

Dindes : 0,50 et 0,55 le 1/2 kilo.

Lapins privés : 0,40 le 1/2 kilo.

Oies et canards gras (morts) : 0,80 à 0,85 le 1/2 kilo.

Truffes : 8 fr. le kilo.

Lièvres : de 4 à 6 fr. pièce.

Lapins : de 1,50 à 2 fr. pièce.

Perdreux : de 1,75 à 2 fr. pièce.

Ceufs : de 1,10 à 1,20 la douzaine.

Il n'y a pas eu de vols ni d'accidents.

Tribunal correctionnel

Dans son audience de flagrants délits, tenue le samedi 30 novembre, à 4 h. du soir, le tribunal correctionnel a jugé les affaires suivantes :

Outrages à la gendarmerie. — Le nommé Maury François sans profession et sans domicile fixe, âgé de 63 ans, né à Gourdon, est inculpé d'outrages à la gendarmerie

Maury, qui a déjà été condamné deux fois pour outrages, est condamné une troisième fois à deux mois de prison.

Vol. — Jules-Joseph Lalau, 68 ans sans profession et sans domicile fixe, né à Wambrochies (Lille), plusieurs fois condamné, a volé une montre dans l'après-midi, du 25 novembre, dans le débit de boissons de la femme Guial.

Lalau est condamné à huit jours de prison.

Musique du 7^{me} de ligne

PROGRAMME DES 5 ET 8 DÉCEMBRE
Allégo militaire, Brunet.
Stradella (ouverture), Flotow.
L'Estudiantina (valse), Lacôme.
Mireille (fantaisie), Gounod.
Le Singe Vert (quadrille), Métra.

De 3 à 4 heures. Allées Fénélon

ETAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Du 30 novembre au 3 décembre 1901

Publications de mariages

Dablanc Louis, principal clerc d'avoué et Valette Marie-Laurence, sans profession.

Baurès Raymond-Jules, répétiteur au Lycée et Albert Marie-Thérèse, sans profession.

Nouyrit François, employé au chemin de fer et Gisbert Antoinette-Angèle, sans profession.

Blain Abraham-Hippolyte, monteur au chemin de fer et Persil Rose, modiste.

AVIS

Mlle EUPHRASIE IMBERT, dépositaire de journaux, 73, boulevard Gambetta, à Cahors, a l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle que depuis le 1^{er} décembre courant elle reçoit et met en vente tous les grands journaux de Paris, tels que le *Figaro*, l'*Aurore*, le *Journal*, l'*Intransigeant*, la *Petite République*, l'*Echo de Paris*, etc., etc. Mlle IMBERT était déjà dépositaire de tous les journaux locaux et régionaux, de la *Raison*, du *Matin*, du *Français*, etc. et de toutes les œuvres éditées ou vendues par la librairie de la *Dépêche*.

Arrondissement de Cahors

DURAVEL — Conseil municipal. — Le Conseil municipal de notre commune s'est réuni samedi soir.

Parmi les affaires qui ont été discutées dans cette séance, est venue la demande en autorisation formulée par la congrégation des Dames du Calvaire dont le siège est à Gramat.

M. Valadié, conseiller municipal a déposé le vœu suivant :

Considérant en principe que la congrégation des Sœurs de notre Dame du Calvaire n'a d'autre but soi-disant que l'instruction des jeunes filles, mais que cette instruction a été récemment confiée à des institutrices communales, et que ces dernières répondent avantageusement aux désirs des parents qui leur confient l'éducation de leurs enfants ;

Considérant que cette congrégation fait une concurrence acharnée à l'école laïque et de ce chef prive les enfants de la bonne instruction qu'elles recevraient à l'école communale ;

Considérant que les membres de cette congrégation ne peuvent justifier de leurs moyens d'existence que par des quêtes journalières et clandestines, par suite contraires à la loi, que ces quêtes sont faites à leur profit seul, et tarit les sources de la charité, en diminuant d'autant les dons qui seraient faits au profit des pauvres de la commune ;

En conséquence le Conseil municipal est invité à rejeter purement et simplement la demande en autorisation formulée par la congrégation des Sœurs de Notre Dame du Calvaire.

M. Cassaignes, évidemment, combat ce vœu, qui est repoussé par 8 voix contre 3 ; puis le conseil vote un avis favorable à la demande en autorisation des Dames du Calvaire.

SAUZET. — Conférence populaire.

Les maîtres des écoles laïques de Sauzet commenceront, dimanche, la série des conférences d'hiver.

M. Baduel, traitera le sujet suivant : « Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen. »

Comme l'année précédente, les élèves des deux écoles laïques rendront la soirée intéressante par la récitation de morceaux choisis, de monologues et l'exécution de chants.

CATUS. — Battue de sangliers.

Par arrêté préfectoral, une chasse-battue aux sangliers aura lieu dimanche prochain 8 courant sur le territoire des communes de Catus, Uzech et Peyrilles.

Les chasseurs se rendront aux postes qui leur seront assignés par MM. les maires de ces communes, suivant les instructions qui leur ont été adressées par M. Brugalières lieutenant de louveterie à Catus.

Les traqueurs de bonne volonté seront réunis sur la place publique de chacune des trois communes, et partiront à midi précis guidés par la gendarmerie.

On rabattra du côté du Frau, et le point terminus sera la route de Thédillac à Peyrilles tout près de la gare de Thédillac-Peyrilles.

MM. les chasseurs étrangers qui désireraient prendre part à cette chasse-battue pourront arriver par Saint-Denis-Catus et repartir par Thédillac-Peyrilles.

Arrondissement de Figeac

FIGEAC. — Abattoir. — Nombre de bœufs abattus à l'abattoir de Figeac pendant le mois de novembre 1901 : Bœufs, 9 têtes ; veaux, 93 ; moutons, 118 ; porcs, 97 ; total 317 têtes.

— **Marché du 30 novembre.** — Blé, 15 à 16 fr. l'hectolitre ; avoine, 8 à 8 fr. 25 ; maïs, 14 à 15 fr. ; noix de 11 à 12 fr.

Le marché aux prunes était peu approvisionné, même cours que précédemment.

Cochons gras, de 40 à 42 fr. le quintal ; volaille, 55 c. la livre ; oies mortes, 80 c. foies d'oies, de 2,50 à 2 fr. 60, lièvres, de 5 à 6 fr. pièce, perdreaux, de 2 à 2 fr. 25, œufs, 1 fr. la douzaine, truffes, de 3 à 4 fr. la livre.

— **Tribunal correctionnel.** — Audience du 30 novembre.

A l'ouverture de l'audience le tribunal reçoit la prestation de serment de M. Jules Nieucel, nommé huissier près le tribunal civil de Figeac, en remplacement de M. Nieucel père, démissionnaire en sa faveur, et confirme le mandat de dépôt contre le nommé Hippolyte Thomas, âgé de 66 ans, cultivateur sans domicile fixe, né à Bignac (Aveyron), mis en état d'arrestation pour vagabondage.

Le tribunal prononce ensuite plusieurs condamnations à 16 fr. d'amende pour délits de chasse sans permis.

L'audience se termine par les deux affaires suivantes introduites à la requête de l'administration des contributions indirectes.

Pierre Marroufin, âgé de 65 ans, de Lamcardouret, est condamné à 300 fr. d'amende pour contrefaçon d'allumettes de contrebande. Le tribunal prononce, en outre, la confiscation des allumettes saisies.

La jeune M. L., âgée de 12 ans, de Figeac, est, pour la même contravention, condamnée à 300 fr. d'amende et aussi à la confiscation des allumettes saisies. Le père est déclaré civilement responsable.

CARDAILLAC. — Par arrêté préfectoral en date du 2 décembre, Mlle Balaret, institutrice titulaire à Carnac-Roufflac, est nommée en la même qualité à Cardaillac en remplacement de Mme Laumont, décedée.

Arrondissement de Gourdon

GOURDON. — Curieuse découverte — Les ouvriers qui mettent la dernière main au réservoir du château ont trouvé, ces jours derniers, dans les fouilles un superbe cadran solaire en pierre de gré de 40 centimètres carrés environ. Ce cadran en assez bon état encore, porte la date de 1734 et, détail original, ne marque l'heure que de 5 heures du matin à 8 heures du soir. Il a été immédiatement déposé à la mairie.

Vol. Dans la nuit de vendredi à samedi dernier, un vol de six oies grasses a été commis au préjudice du sieur Bouyssou, mécanicien à l'usine électrique, après son départ vers minuit 1/2.

Les voleurs ont dû soulever la porte à l'aide d'une barre de fer et forcer la serrure pour entrer.

Malgré de nombreuses recherches on n'a pu retrouver la trace des beaux volatiles.

Foire. — La foire de Gourdon, dite de la Sainte-Catherine, a été des plus belles : beaucoup de bestiaux ont été amenés et beaucoup de transactions ont eu lieu ; les marchés aux céréales vont bien, mais les noix n'augmentent pas ; d'un autre côté, sur l'autre marché aux volailles, truffes, foies, etc. Le marché tient ainsi : les truffes, 9 fr. le kilo ; foies d'oie, 5 fr. le kilo.

SAINT-CHAMARAND. — Accident de chasse. — La victime de l'épouvantable accident de chasse relaté dans notre avant-dernier numéro, a succombé dans l'après-midi de jeudi dernier dans d'atroces souffrances, malgré tous les soins des hommes de l'art.

Sa mort a jeté la consternation dans la paisible commune de Saint-Chamarand, et dans celle de Saint-Germain d'où il était natif.

Les obsèques du malheureux Guitges ont eu lieu samedi matin au milieu d'une affluence considérable d'amis et de presque tous ses administrés.

« Les Chansons du Quercy »

Il faut bien que je remercie M. Jules Lafforgue, puisqu'il m'a permis de me délasser délicieusement en une heure trop brève de souvenirs et de rêveries. Rêveries et souvenirs qu'ont évoqués de vieilles chansons que vous connaissez, car elles retentissent, grâces et mélancoliques sur les pentes dénudées où paissent les moutons, les gars les chantent à pleins poumons quand ils vont à la fête ou à la foire, devers leurs amoureuses, et nos grand' mères en bercent les petits, le soir, à la lueur mourante du calel.

Ce sont précisément ces vieilles mélodies qu'a recueillies M. Jules Lafforgue, que M. Levadée a harmonisées et que la Librairie Hachette a luxueusement éditées sous ce titre « Chansons du Quercy ». La série comprend :

- 1° Grand-bonjour Bergère
- 2° Rossignol, Rossignolet
- 3° De bon matin me suis levée
- 4° Jean-Pierre, il se lève
- 5° Noël
- 6° Bien le bonjour ma Pastourelle, qui n'est pas encore publié.

Les auteurs ont voulu pieusement conserver le parfum local de ces chansons ; ils s'y sont employés avec un scrupuleux souci d'exactitude et avec talent. C'est pourquoi le style est simple, la musique simple et les sentiments mis en œuvre plus simples encore.

Le thème, s'il n'était l'amour, serait le sentiment religieux : il est les deux.

Malgré cette simplicité, l'âme d'une bergère est assez complexe pour remplir cinq mélodies qui ont chacune un caractère bien particulier.

Car une bergère est moins naïve que vous ne le pensez. Que si quelque beau monsieur lui vient conter fleurette, elle ne sera in-

timidée ni par ses habits de ville, ni par ses compliments en français ; elle lui répondra, les yeux baissés, en patois, mais avec une candeur qui pourrait désorienter le plus fin diplomate.

« Grand bonjour, Bergère — Et grand bonjour, Monsieur.

— Que fais-tu, la belle, dans ce bois touffu ?

— Je file ma quenouille, je garde mes moutons,

Je pare ma houlette de cent mille fleurs. »

— Sans doute ; mais tu es si gentille, n'as-tu pas d'autres ?

— Des amants, ah ! pauvre ! de quoi parlez-vous là ?

Jamais la mienne mère ne m'en a parlé.

— Je sais bien, bergère, mais ton cœur t'en a parlé.

— Mon cœur à moi, pauvre !, vous perdez donc l'esprit ?

Mon cœur n'a pas de langue, il ne m'a pas parlé.

— Ton chien, bergère, est moins cruel que toi, il s'assied près de moi.

— Mon chien, ah ! mais pauvre ! il est plus fin que vous, il a très bonne haleine, il vous sent du pain... Retirez-vous, Monsieur, il est plus fin que vous.

De ce duel d'esprit ne vous semble-t-il pas que la bergère est sortie victorieuse par la simplicité, peut-être, un peu voulue, de ses répliques ?

D'ailleurs, elle est aussi infidèle que fine. Ce n'est pas là, croyez-le bien, une malveillante insinuation, car le Rossignol ne cèle pas ce qu'il sait, et il sait beaucoup. Le rôle du rossignol est très curieux : il est le confident... indiscret des amours dans les vieilles chansons ; il est le messager au bien-aimé.

Comme le cœur dans les tragédies grecques, il exprime aussi l'opinion de l'auteur ; il a cependant parfois plus de personnalité que le cœur antique car il « blague » et c'est là qu'on reconnaît le génie de notre race. Ecoutez-le plutôt : « Rossignol, rossignolet, » lui demande un pauvre amoureux éploré « ma mie qui m'a quitté, l'as-tu point vue à la fontaine. » Et lui de répondre méchamment : « Elle est venue, turlulu, turlulu, à la fontaine ; elle n'avait point de peine.

— Que faisait-elle ? — Elle y faisait l'amourette, la pauvre !, turlulu, turlulu, à la fontaine ; elle n'avait point de peine.

— Je lui tuerai celui qu'elle aime ! — Mais c'est un homme de bataille, » dit-il avec ironie « de grande taille, turlulu, turlulu, à la fontaine ; tu pourrais perdre la peine.

— Rossignol, rossignolet, je meurs de ma peine ! ma mie qui m'a quitté me verra mort à la fontaine, rossignol, rossignolet ! »

Vous semble-t-il pas que le rossignolet devrait être ému ? qu'il devrait maintenant regretter sa cruauté ? Eh bien, non : il sait, lui, ce que sont chagrins d'amour ; autant en emporte le vent ! Et ce n'est pas sans une railleuse philosophie qu'il le console. « Beau galant, prends une autre amie, jeune et jolie, turlulu, turlulu, à la fontaine, et riens oublier ta peine. »

Spirituelle sans le vouloir, infidèle sans s'en douter, n'est-ce pas, pour notre bergère, plus que suffisant pour plaire ? Elle est presque coquette, soit ; mais elle est aimante aussi, et sa cantilène flotte, pleine de tristesse et de mélancolie, pleine de regrets vers l'Absent.

« De bon matin, me suis levée, plus matin que l'herbette, rondela dera, plus matin que l'herbette, lala ». Au sien jardin, elle s'en est allée ; elle s'en est allée seulette cueillir trois violettes, trois des plus joliettes, lala. Une, au sien père elle a donné ; l'autre, à la sienne mère, et la troisième... ? « La troisième, je l'ai gardée, c'est la plus joliette rondela dera, c'est la plus joliette, lala. Au mien amant la donnerai, bel amant que j'espère, rondela dera, bel amant que j'espère, lala. »

Or, par une sonore et claire matinée d'un hiver qui fait mourir les violettes sous la neige, et qui rend plus grand et plus solitaire le vieux lit de la cuisine, le bel amant qu'elle espère... « Jean-Pierre, il se lève ; prend le fusil à son côté, à la Jeannette, il va parler. »

Bien le bonjour, beau-père et belle-mère... on court chercher la Jeannette à la grand' messe, à Saint-Denis... Mais... « Mais la Jeannette, elle est encore trop jeune, buvons un coup en attendant que la Jeannette ait ses vingt ans. »

Pauvre Jeannette, il faut bien que tu « espères » encore. Reviens dedans la sainte église ; prie pour ton amant et pour toi la

Ste-Vierge, consolatrice des affligés ; elle te viendra en aide ; tu sais, qu'elle aussi, a beaucoup souffert ; tu sais que : « A Bethléem, Joseph et Marie, s'en allaient chercher une hôtellerie, partout refusés, Marie, Marie, partout refusés et partout méprisés. »

Il ne trouvèrent qu'une étable. « Quand ils furent dedans cette étable, Marie enfanta Jésus tout aimable dans un petit coin, Marie, Marie, dans un petit coin, s'r la paille et le foin. » Et ce fut alors pour elle une joie sans borne et pour tous un bien grand enthousiasme. « Accourez tous, bergers du village ! à l'enfant Jésus, venez rendre hommage, porter des présents, bergers et bergères, porter des présents à cet Aimable Enfant ! »

Ce Noël est vraiment, selon l'expression du « Gaulois » d'un charme exquis et d'une finesse délicate.

Telles sont les « Chansons du Quercy » si originales non seulement par leur facture et l'expression des sentiments, mais encore par ce fait que chacune d'elles est une scène dialoguée. « Jean-Pierre il se lève », constitue même toute une pièce à personnages multiples, à situation variées, et n'était-il pas un virtuose le poète anonyme qui a condensé en quelques couplets ce qu'un auteur moderne déroulerait en 6 actes et 7 tableaux ? C'est d'ailleurs dans toutes nos vieilles chansons patoises qu'on peut reconnaître un sens du drame aussi développé.

Quant à l'harmonisation, elle est aussi douce que brillante ; elle suit et souligne, avec une énergie souple, les moindres nuances psychologiques.

Et donc, je reviens à ma pensée première. Nous devons remercier M. Levadée et M. Jules Lafforgue d'avoir bien voulu s'intéresser à notre Quercy avec un talent qu'affirment, pour l'un, l'obtention du Prix de Rome, et pour l'autre, une active collaboration aux grands journaux de Paris. Une profonde évolution économique et sociale égalise et détruit toutes les tendances locales ; notre vieux Quercy se meurt avec les antiques coutumes et son originalité ; ne doit-on pas, au moment où il va disparaître dans le passé, l'aider à nous léguer un peu de sa personnalité ?

C'est à cette œuvre de piété filiale que s'est consacré M Jules Lafforgue. La presse parisienne applaudit, comme nous, à son effort, car elle songe comme nous avec un regret attendri que bientôt hélas ! auront vécu les vieilles de chez nous qu'il a chantées dans ses « Premiers pas. »

Les vieilles de notre pays ?

Ne sont pas des vieilles moroses

Elles portent des pierrots roses

Des fichus couleur de maïs,

Les vieilles de notre pays.

ARMAND DELPRAT.

BULLETIN FINANCIER

La semaine commence dans de bonnes conditions, les affaires ont été beaucoup plus actives que pendant les séances qui ont précédé la liquidation.

La plupart des valeurs ont progressé, même si on tient compte des reports cotés samedi. Le 3 % et le 3 1/2 % cloturent à 101 32 ; l'Amortissable, à 99 95.

Les actions des Sociétés de Crédit ont été tout particulièrement favorisées par les demandes. Le Crédit Foncier s'est avancé à 717 francs, le Comptoir National d'Escompte à 566 ; le Crédit Lyonnais à 997 et la Société Générale à 607.

Les Chemins français n'ont donné lieu qu'à peu d'affaires ; le Lyon à 1570 et le Nord à 1975 ont seuls été cotés à terme. Le Suez en hausse de 15 francs est à 3815. Parmi les fonds étrangers : l'Extérieure est en nouvelle hausse s'avance à 73 45 ; l'Italien est demandé à 100 80 ; le Portugais à 27 45. Le Russe 3 %, 1891 a passé de 85 à 85 50. Le Turc D s'inscrit à 24 87 et la Banque Ottomane à 529.

A LOUER

A CAHORS

GRANDE MAISON

(Pièces vastes et bien distribuées)

AVEC JARDIN

PRIX MODÉRÉ

S'adresser au bureau du journal.

AFFAIBLI PAR LA DENTITION. Il avait une bronchite et était au plus mal.

Nous ne pourrions jamais trop fortement insister sur ce fait que la période de dentition des enfants peut être rendue comparativement aisée ; la lettre suivante en est un exemple probant :

Epinouze (Drôme), 24 juin 1901.

Messieurs. Très affaibli par la dentition mon bébé eut une bronchite l'hiver dernier. Il ne s'en remit jamais bien, et je craignais beaucoup pour sa santé.



Raymond BLAIN

Ayant entendu louer l'Emulsion Scott j'en essayai car son estomac si délicat ne pouvait supporter l'huile de foie de morue. Mon petit Raymond prenait très volontiers votre Emulsion Scott non comme un remède mais comme une gourmandise et le résultat en fut, sans exagérer, magnifique. Il a aujourd'hui 23 mois ; il est très fort pour son âge et contrairement à ce que je craignais n'a pas eu de rhume cet hiver. Il a percé sans souffrances 4 canines et 4 grosses dents, alors que pour mettre les premières il avait été bien malade. Je suis fort heureuse d'avoir appris à connaître votre Emulsion Scott et pu, grâce à elle, obtenir la guérison de mon enfant, Mme Blain.

L'Emulsion Scott, calme les souffrances des enfants qui percent leurs dents et leur aide en bien des façons à traverser confortablement cette période d'épreuves. L'Emulsion Scott facilite et adoucit la digestion ; elle fournit la chaux nécessaire à la formation des dents, comme du reste pour toute la charpente osseuse du corps, et assure une saine et vigoureuse croissance.

Ne vous laissez pas tromper sur la valeur médicinale des contrefaçons ou inférieures substitutions de l'Emulsion Scott. Insistez pour avoir la véritable préparation que vous pouvez reconnaître à notre marque de fabrique de l'homme tenant un gros poisson sur son épaule. En achetant la préparation authentique, c'est le seul moyen de vous assurer un traitement satisfaisant.

L'Emulsion Scott se trouve dans toutes les bonnes pharmacies. Un échantillon d'essai, fac-similé de nos flacons, sera envoyé franco contre 0 fr. 75 de timbres adressés à MM. Delouche et Co, 2, Place Vendôme, Paris.

A VENDRE

La plus jolie Propriété du Lot

CONTENANCE 25 HECTARES

PRAIRIES, VIGNES, TERRES et BOIS

Pour visiter et pour traiter, s'adresser : à Cahors à M. Cubaynes, rue Clément-Marot et à Paris Office du bâtiment 66, rue du Rocher.

Bulletin météorologique

DATES	TEMPÉRATURE		Pression atmosphérique réduite au niveau de la mer	Temps
	maxima	minima		
1 Dim.	+ 0.5	- 3	775	Couvert
2 Lundi	+ 2.5	+ 1	771	Couvert
3 Mardi	+ 4	+ 1.5	768	Couvert

Altitude moyenne de Cahors (Lycée), 128 mètres au-dessus du niveau de la mer.

Temps probable: Variable

D^r HERBEAU.

PRIME MUSICALE

Pour les lecteurs du Journal du Lot

Ceux de nos lecteurs qui découperont l'avis ci-dessus et l'enverront accompagné de 20 centimes en timbres à M. Rosoor-Delatré éditeur et imprimeur de musique à Tourcoing (Nord) recevront, par retour du courrier, un morceau de musique de ses éditions. Indiquer si l'on désire : valse, polka, mazurka, gavotte, quadrille, morceau de genre, à 2 ou 4 mains, piano et chant, pianos et violon, piano et violoncelle. Tous morceaux à grand succès des meilleurs auteurs modernes.

Le propriétaire-gérant : A. COUESLANT.

MADemoiselle
MONTE-CRISTO

PAR B. FLEMMING

(Traduit de l'anglais par CH.-BERNARD DEROSNE)

PREMIÈRE PARTIE
UN JOLI TÉNOR

I

Catherine

Elle était encore à l'endroit où le chanteur l'avait laissée, à savoir dans l'embrasement d'une fenêtre.

La voix de Gaston Dantrée arrivait nettement jusqu'à elle; il chantait, en faisant beaucoup de grimaces, un air irlandais d'une mélancolie banale, qui charmait toute la société.

Quant à Catherine, elle rayonnait, tout en prenant, de temps en temps, des attitudes penchées.

Quelque chose de nouveau était certainement survenu dans son existence, et la rendait presque belle.

— Catherine!

Elle ne l'avait ni vu ni entendu, avant qu'il fût arrivé tout près d'elle.

Reproduction interdite aux journaux n'ayant pas traité avec l'Agence Havas.

Catherine leva les yeux rêveurs sur Dangerfield.

— Ah! c'est vous, cousin! Quelle odieuse habitude de vous glisser près des gens, comme un chat! Je ne vous avez pas entendu venir.

— Vous ne m'aviez pas entendu, mademoiselle Dangerfield. Vous n'avez pas besoin de me le dire. Vous écoutiez trop attentivement la chanson de ce monsieur pour être capable d'entendre autre chose.

— Vraiment? répliqua Catherine. Eh bien! c'est sans doute que M. Gaston Dantrée vaut la peine d'être écouté, et je n'en dirai pas autant de vous, mon cousin.

— Vous voulez dire, je suppose, que je ne sais pas chanter, Catherine. En effet, je reconnais que mes mérites ne résident ni dans mon gosier, ni dans mes poumons, fit bêtement Dangerfield.

— Ni ailleurs, monsieur Dangerfield, dit Catherine, qui était en verve d'impertinence.

— Et pour quand cela sera-t-il, Catherine? demanda Dangerfield. Quand aurons-nous à vous féliciter?... Une cour aussi empressée que celle que vous fait ce chanteur ne peut qu'aboutir à un mariage?

— Et une cour, comme celle que vous faites à Mme Vavasor, que personne ne connaît ici, ne peut non plus finir autrement, n'est-ce pas? répondit bravement Catherine. Elle est de cinq ou six années plus gée à que vous, je crois; mais quand l'amour vrai existe, qu'importe! Ça été un coup de foudre, cousin?...

— Vous auriez pu vous épargner cette cruauté, Catherine; vous savez très bien celle

que j'ai le malheur d'aimer.

— Sur ma parole, je l'ignore. Les amours et les haines de mon petit cousin sont des sujets qui m'occupent bien peu. Là!... M. Dantrée a fini de chanter et l'on va danser un quadrille. Si nous laissons là notre querelle, et si nous allions, en bons cousins, danser ce quadrille?

— Pas encore, Catherine. Je ne puis supporter ce doute plus longtemps. Non, vous ne vous en irez pas, vous m'entendez! Je deviendrais fou, si je vous voyais encore avec cet homme, comme je vous ai vue ce soir.

— Vraiment?... Alors pourquoi nous avez-vous regardés? Il n'est pas de mon goût qu'on m'épie, et je ne suppose pas que cela plaise à M. Dantrée plus qu'à moi; vous connaissez M. Dantrée, n'est-ce pas? Oh! je vous en prie, cousin, ne prenez pas ces airs tragiques. Cela ne vous va pas, vous êtes trop blond... D'ailleurs, en quoi ce que je fais vous concerne-t-il, et pourquoi cela vous rendra-t-il fou?

— C'est dur à vous de le demander, Catherine; vous ne le savez que trop bien... c'est parce que je vous aime. Je n'ai eu ni pensées ni yeux pour aucune créature vivante depuis votre arrivée ici. Oh! Catherine, écoutez-moi! ne riez pas, je vous en supplie. Je vous aime de tout mon cœur, mieux et plus que qui que ce soit et je vous demande de consentir à devenir ma femme. Catherine, ne riez pas, pour l'amour du Ciel!

Mais il avait parlé trop tard, car Catherine partit d'un magnifique éclat de rire.

Dangerfield resta effroyablement sérieux, et, le visage pâle, les bras croisés, il la regarda

da d'un air extrêmement farouche.

— Je vous demande pardon, mon cousin; mais c'est si drôle, vraiment, cette idée de vous épouser, vous, un homme de cinq pieds à peine, un avoué, et, qui plus est, mon cousin germain! Les cousins germains, voyez-vous, ne devraient jamais s'épouser. Que dirait papa, petit insensé, s'il vous entendait!

— Mon oncle le sait, répondit le jeune homme avec une morne colère; je lui en ai parlé il y a un mois.

Mlle Dangerfield ouvrit ses grands yeux bleus.

— Ah! vous lui en avez parlé!... voilà qui m'explique ce qu'il voulait dire le lendemain du concert. Je me le rappelle, il a essayé de plaider votre cause. Ah! c'est à lui que vous avez parlé d'abord. Vous êtes un homme de loi, et vous n'êtes pas plus avisé que ça! Non, mon cousin, ce n'est pas possible. Vous êtes un bon garçon, je pense beaucoup de bien de vous, et je serais disposée à faire presque tout ce que vous voudriez, excepté de vous épouser. C'est exiger trop, même d'une bonne fille comme moi.

— Alors, c'est un refus?

— Voyons, mon cousin, ne donnez pas cette expression sinistre à votre visage. Eh bien! oui, je crains bien que ce ne soit un refus, mon pauvre ami. J'aurais véritablement voulu vous obliger, mais, vous le voyez, je ne le puis. Allons, prenez votre parti, je ne vous garde pas rancune. Conduisez-moi au salon et dansons. C'est un crime de laisser perdre un quadrille. (A suivre.)

Bibliographie

SOIXANTE-HUITIÈME ANNÉE

JOURNAL DES DEMOISELLES

14, rue Drouot, Paris

Edition bimensuelle, couverture chamois paraissant le 1^{er} et le 15 de chaque mois.

Un an : Paris, 12 fr. ; départements, 14 fr. ; Union postale, 17 fr.

Former des filles, des sœurs des épouses et des mères dévouées; leur inspirer l'amour de Dieu, de la famille et de leurs devoirs; leur enseigner à faire — riches ou pauvres — le bonheur de leur maison; orner leur esprit; développer leur intelligence, tout en les initiants aux travaux, à l'économie, aux soins du ménage, tel est le but que se propose le *Journal des Demoiselles*. Soixante-huit années d'un succès toujours croissant l'autorisent à croire qu'il ne s'en est jamais écarté.

A un mérite littéraire unanimement apprécié, ce Journal a su joindre les éléments les plus variés et les plus utiles: œuvres d'art, gravures de modes, imitations de peintures, modèles de travaux en tous genres, tapisseries, patrons, broderies, ameublements, musique.

ELLE DONNE CHAQUE MOIS :

1^o 48 pages de texte : Instruction, Littérature, Education, Modes, Bibliographie, Revue musicale, etc. ; 2^o Un Album de 8 pages in-4^o ; Modes, Broderies et autres petits travaux avec explication en regard, formant à la fin de l'année une collection de plus de 500 dessins; 3^o Une Feuille de Patrons, grandeur naturelle ou des Patrons découpés; 4^o Une ou deux Gravures de Modes coloriées, soit 18 par an; 5^o Un Modèle de tapisseries coloriées, ou une planche de petits travaux en couleurs.

LES AUTRES ANNEXES POUR 1900 SERONT : Travaux variés sur étoffe : Sac à lorgnette, Fond de plateau; Ornaments d'église : Chasuble, Pale; Musique. — Motifs d'aquarelles. — Cartonnages divers. — Abat-jour. — Gravures d'art. — Calendrier. — Menus. — Pyrogravure coloriée. — Tapisseries par signes. — Alphabets. — Chiffres enlacés.

On s'abonne pour un an à partir du 1^{er} de chaque mois.

Envoyer un mandat de poste à l'ordre du Directeur du Journal 14, rue Drouot.

Envoi Gratuit d'un numéro spécimen

QUATRE-VINGT-UNIÈME ANNÉE

Edition bimensuelle, couverture verte, dite

JOURNAL DES DEMOISELLES

ET PETIT COURRIER DES DAMES

14, rue Drouot, Paris

Paraissant le 1^{er} et le 15 de chaque mois

Un an : Paris, 16 fr. ; Départements, 19 fr. ; Union postale, 22 fr.

C'est le véritable journal de famille, s'adressant aussi bien à la jeune fille qu'à la mère, et réunissant le côté littéraire, instructif et moral, au côté pratique des travaux d'intérieur.

Cette édition, la plus complète, la plus utile et la moins chère des publications de ce genre, s'adresse aux personnes ayant besoin d'un grand nombre de modèles de Patrons de toutes sortes et désirant avoir sur la Mode et les Toilettes des renseignements plus complets que ceux contenus dans l'Edition bimensuelle chamois.

Indépendamment des 48 pages de texte et des annexes de l'Edition chamois,

ELLE DONNE EN OUTRE :

1^o 18 Gravures coloriées de Modes, de Travaux de fantaisie ou d'Ameublement; 2^o 6 Albums d'ouvrages de fantaisie; 3^o De nombreux Patrons découpés et imprimés; 4^o Des Feuilles de Patrons et de Broderies pour lingerie, trousseaux et layettes.

5^o Travaux imprimés sur étoffe : Deux dessous de comptoir. Un coussin croissant. — Encadrement pour un petit tapis.

ON A REÇU AINSI, A LA FIN DE L'ANNÉE :

8 ouvrages imprimés sur étoffe, 36 gravures coloriées de Modes et de travaux Plus de 100 Patrons découpés et imprimés. — Musique. 12 Planches de tapisseries ou Petits travaux en couleurs, 18 Albums de travaux contenant environ 1000 dessins de Broderies et modèles, Alphabets. — Imitations de peintures ou d'aquarelles, Calendriers. — Abat-jour. — Cartonnages, etc.

On s'abonne pour un an à partir du 1^{er} de chaque mois.

Envoyer un mandat de poste à l'ordre du Directeur du Journal, 14, rue Drouot.

Envoi gratuit d'un numéro spécimen

MANUEL DU JOURNAL DES DEMOISELLES

9^e édition, considérablement augmentée

MÉTHODES POUR LES PRINCIPAUX TRAVAUX

DE DAMES

Impressions sur étoffes. — Marques de linge. — Manière de relever et agrandir les patrons. — Tapisserie. — Tricot. — Crochet. — Filet. — Dentelles. — Macramé, augmenté de la Dentelle au fuseau, des Renseignements très détaillés sur la Manière de peindre sur toile gobelin, sur satin, sur veours, sur drap, ainsi que la Peinture au Vernis Martin, l'Enluminure, la Photographie, etc.

ORNE DE 500 FIGURES ET VIGNETTES

Prix du volume : Broché : Paris, 3 fr. : franco, 3 fr. 75 ; Cart. : Paris, 4 fr. ; franco, 4 fr. 75.

Envoyer un mandat de poste à M. F. Thiéry, 14, rue Drouot.

CHEMINS DE FER D'ORLÉANS

Excursions aux Stations thermales et hivernales des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

Arcachon, Biarritz, Dax, Pau,

Salies-de-Béarn, etc.

Tarif spécial G. V. n° 106 (Orléans)

Des billets d'aller et retour, avec réduction de 25 0/0 en 1^{re} et de 20 0/0 en 2^e et 3^e classes sur les prix calculés au tarif général d'après l'itinéraire effectivement suivi, sont délivrés, toute l'année, à toutes les stations du réseau de la compagnie d'Orléans, pour les stations thermales et hivernales du réseau du Midi et notamment pour :

Arcachon, Biarritz, Dax, Guéthary (halte), Hendaye, Pau, Saint-Jean-de-Luz, Salies-de-Béarn, etc.

Durée de validité : 33 jours, non compris les jours de départ et d'arrivée.

Voyages dans les Pyrénées

La Compagnie d'Orléans délivre toute l'année des Billets d'excursion comprenant les trois Itinéraires ci-après, permettant de visiter le Centre de la France et les Stations thermales et hivernales des Pyrénées et du golfe de Gascogne.

1^{er} ITINÉRAIRE

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Bagnères-de-Bigorre, Montréjean, Bagnères-de-Luchon, Pierrefitte-Nestlas, Pau, Bayonne, Bordeaux, Paris.

2^e ITINÉRAIRE

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Mar-

san, Tarbes, Pierrefitte-Nestlas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris (via Montauban-Cahors-Limoges ou via Figeac-Limoges).

3^e ITINÉRAIRE

Paris, Bordeaux, Arcachon, Dax, Bayonne, Pau, Pierrefitte-Nestlas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris (via Montauban-Cahors-Limoges ou via Figeac-Limoges).

Durée de validité : 30 jours Prix des Billets 1^{re} classe 163 fr. 50 c. — 2^e classe 122 fr. 50 c

Billets d'aller et retour de famille

Pour les stations thermales et hivernales des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

Arcachon, Biarritz, Dax, Pau,

Salies-de-Béarn, etc.

Tarif spécial G. V. n° 106 (Orléans)

Des billets de famille de 1^{re}, 2^e et 3^e classes, comportant une réduction de 20 à 40 0/0, suivant le nombre des personnes, sont délivrés toute l'année, à toutes les gares du réseau d'Orléans, pour les stations thermales et hivernales du Midi, sous condition d'effectuer un parcours minimum de 300 kilomètres (aller et retour compris), et notamment pour :

Arcachon, Biarritz, Dax, Guéthary (halte), Hendaye, Pau, Saint-Jean-de-Luz, Salies-de-Béarn, etc.

Durée de validité : 33 jours, non compris les jours de départ et d'arrivée.

Dans le but de faciliter les relations entre les régions desservies par les réseaux d'Orléans et du Midi, la Compagnie d'Orléans, d'accord avec la Compagnie des chemins de fer du Midi, délivre des billets d'aller et retour à prix réduits, au départ de toute gare et station du réseau d'Orléans pour toute gare et pour certaines haltes du réseau du Midi et inversement.

Ces dispositions ne sont pas applicables de ou pour les haltes et arrêts dont les relations sont limitées, pour la délivrance des billets et l'enregistrement des bagages, à un nombre déterminé de ces réseaux.

Vient de paraître :

LE GRAND-ANNUAIRE
DU LOT
POUR 1902

Contenant les prévisions du temps, par XAINTRAILLES, d'Essonne (Puy-de-Dôme).

Illustré de plus de 500 gravures et précédé d'un grand roman inédit :

CLÉMENT MAROT A CAHORS

Prix : 60 centimes

Cahors, E. DELSAUD, éditeur, rue de la Mairie Et chez tous les libraires du département

LA TRANQUILLITÉ MUTUELLE

Société de Secours Mutuels en cas de Décès, en cas de Décès et de Survie après 20 ans de Sociétariat, en cas de Survie après l'âge de 55 ans (Retraite ou rentes viagères), et en cas d'infirmités prématurées. Pour renseignements, s'adresser au Siège Social, à Cahors (Lot)

10^c En Vente partout 10^c

La VRAIE MODE

Offre **GRATUITEMENT** dans tous ses numéros paraissant tous les Dimanches

Un **Patron découpé** grandeur naturelle

ET UN **SUPPLÉMENT LITTÉRAIRE**

ABONNEMENTS : un an, 6 francs ; six mois, 3 fr. 50

ENVOI FRANCO D'UN SPÉCIMEN A TOUTE DEMANDE ADRESSÉE A

M. PRAT, directeur, 12, rue des Beaux-Arts, Paris (6^e année)